

M. STEELE: Dans une certaine mesure, la hausse est certainement plus importante qu'elle ne l'a été au cours des années antérieures, en raison de l'expansion. J'ai mentionné les ministères de l'Industrie, de la Production de défense et des Postes.

L'année 1963-1964 ne diffère pas beaucoup des autres années en ce qui concerne les sommes allouées pour les traitements et salaires des fonctionnaires, et par suite des répercussions totales du blocage, la situation était pratiquement la même. En d'autres termes, nous nous attendions, lors de l'étude des prévisions budgétaires principales de 1963-1964, que les frais des traitements et salaires des fonctionnaires seraient élevés. Il faudrait connaître les dépenses réelles pour savoir si ce fut le cas, mais nous n'avons certainement pas eu une augmentation de 40 millions de dollars. Le blocage a eu pour effet de mettre un plafond, au cours de cette année, au moins sur les traitements et les salaires.

Le sénateur BÉLISLE: Quel sera le pourcentage de l'augmentation comparativement aux 40 millions? Sera-t-il de 25 p. 100?

M. STEELE: Avant cette période où nous avons imposé un plafond au personnel et aux salaires, les traitements et salaires réels augmentaient de 25 à 30 millions de dollars au cours de l'année. Par conséquent, si je parle d'une augmentation de 40 millions pour l'an prochain, ce qu'elle sera en réalité, il se produira peut-être ou pourrait se produire une hausse de 33½ p. 100. Je devrais vous donner une réponse plus exacte qu'une simple supposition, et nous allons vérifier.

Le sénateur ISNOR: Quelle est votre opinion, monsieur Steele, sur l'installation de machines automatiques qui permettent aux ministères d'employer moins de personnel?

M. STEELE: On a certainement essayé, et avec beaucoup de difficultés, de mettre en œuvre un système de triage automatique, par exemple, aux bureaux de poste terminaux. En fait, on a automatisé un bon nombre de bureaux de poste terminaux centraux; on ne peut encore remplacer l'homme qui distribue le courrier, cependant. Voilà où je voulais en venir.

Le sénateur CRERAR: J'aimerais que vous précisiez ceci. Pouvez-vous nous donner une comparaison entre le nombre total de fonctionnaires, mettons, à la fin de mars de cette année? Cette date termine l'année financière, n'est-ce pas?

M. STEELE: Oui, monsieur.

Le sénateur CRERAR: Pouvez-vous nous donner une comparaison de ce nombre avec le nombre du personnel l'année précédente?

M. STEELE: Oui, nous pouvons vous donner ce renseignement. Je ne sais pas si nous l'avons sous la main, mais nous pouvons vous le trouver.

Le sénateur CRERAR: Pendant que vous cherchez, pourriez-vous inclure les maîtres de bureau de poste à commission? Ils ne figurent pas sur la liste des salaires?

M. STEELE: Non.

Le sénateur CRERAR: Ces personnes s'occupent des mandats de poste, des timbres et des choses du genre, mais ils sont toutefois imposables; ils font partie des fonctionnaires rémunérés. Ce qui me surprend, c'est l'augmentation des dépenses pour les besoins de l'administration du gouvernement, telle qu'on peut la constater au cours des mois requis pour couvrir une période. Personnellement, monsieur le président, j'aimerais approfondir un peu cette affaire. Je me souviens qu'à la déclaration de la guerre en 1939, le nombre total des fonctionnaires au service du gouvernement était environ de 46,000 ou 47,000, et le montant global des salaires à cette époque s'élevait, je crois, à environ 90